

Loi anti-inflation

Qu'en est-il des prix et des bénéfices? Permettez-moi d'exposer simplement la situation à la Chambre. Tout d'abord, et c'est le point le plus important, les prix et les bénéfices sont actuellement soumis à la réglementation, et il faut reconnaître que les mesures de contrôle s'appliquent plus sévèrement et plus efficacement aux prix et aux bénéfices qu'aux salaires et traitements.

Il est vrai que jusqu'ici, la Commission de lutte contre l'inflation n'a pas rendu une multitude de décisions en vue d'enjoindre aux entreprises de maintenir leurs prix à leur niveau actuel, de les ramener au niveau antérieur, ou de restreindre leurs marges bénéficiaires. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'un programme de réglementation des prix et des bénéfices, que ce soit au Canada ou dans un autre pays, marche de cette façon; il n'a pas fonctionné ainsi aux États-Unis, ni en Grande-Bretagne où, d'ailleurs, il n'y a pas eu un tel tapage autour de l'inefficacité des contrôles des prix et des bénéfices, même de la part des syndiqués, bien que les deux systèmes soient très semblables. Notre programme de réglementation ne peut pas marcher ainsi.

Contrairement au cas des salaires et traitements, les lignes directrices ne prévoient pas une grande latitude en matière d'exemptions ou d'exceptions aux règles générales visant à restreindre les prix, les bénéfices et les dividendes. Comme les députés le savent, la règle générale veut que les prix n'augmentent pas plus que les hausses de coûts admissibles, et les marges bénéficiaires doivent se limiter à 95 p. 100 de la moyenne des cinq dernières années.

M. Orlikow: Sauf pour les exportations.

M. Macdonald (Rosedale): Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) dit «sauf pour les exportations». Je lui signalerai que lorsque nous avons supprimé la taxe à l'exportation, le Congrès du travail du Canada a approuvé notre initiative. Comparez ces mesures sévères aux dispositions touchant les augmentations réelles de salaires et de traitements en général, qui prévoient même des hausses plus importantes pour ceux qui ont pris un trop grand retard en matière de rémunération.

La Commission de lutte contre l'inflation a, bien entendu, une certaine latitude dans sa façon d'appliquer les règles générales visant les prix et les bénéfices, et elle est dotée de certains pouvoirs pour régler les cas exceptionnels. Il est évident qu'il y a également matière à conflit entre les sociétés et la Commission sur l'interprétation de certaines dispositions des directives touchant les prix et les bénéfices, qui pourrait donner lieu à des appels contre les décisions de la Commission. De façon générale, cependant, il faut dire que les sociétés ont bien compris les directives visant les prix et les bénéfices et qu'elles les respectent dans la mesure du possible dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Bien que quelques sociétés essaient peut-être par tous les moyens de contourner les lignes directrices, à mon avis, les faits prouvent amplement que la grande majorité d'entre elles s'efforcent au contraire de les respecter scrupuleusement; la plupart parce qu'elles savent que c'est essentiel au bon fonctionnement du programme et qu'elles tiennent à ce qu'il soit efficace, d'autres parce qu'elles craignent d'être la cible de l'opinion publique si l'on constate qu'elles s'éloignent du droit chemin.

Pour garantir que les entreprises assujetties à des contrôles obligatoires continuent de respecter les lignes directrices, on a demandé à 150 compagnies-clés d'avertir la

Commission de lutte contre l'inflation 30 jours à l'avance de toute augmentation prévue des prix d'une vaste gamme de biens et de services destinés à la consommation et à l'industrie et ayant une importance stratégique. L'un des indices de l'efficacité de la mesure consiste dans le fait que la commission a reçu un tel préavis d'une augmentation des prix pour un nombre restreint de biens et de services, quoiqu'on puisse bien sûr s'attendre à de nouvelles augmentations à mesure que les hausses de frais se fassent sentir. Quelque 6,500 compagnies sont déjà en train de rassembler des renseignements détaillés afin de surveiller activement leurs prix et leurs bénéfices à l'avenir.

Certains ont une idée bien différente des contrôles des prix et des bénéfices. Ils disent à peu près ceci: Bien sûr, le gouvernement et la Commission de lutte contre l'inflation sont sincères et veulent vraiment restreindre efficacement les prix et les bénéfices, mais tout le monde sait qu'il ne pourront y parvenir parce que les compagnies peuvent facilement se soustraire aux contrôles simplement en tripotant leurs livres de comptabilité.

M. Orlikow: C'est exact.

M. Macdonald (Rosedale): Le député dit que c'est exact. Ce point de vue a déjà été exprimé par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) et ses partisans. La meilleure façon pour moi de réfuter cet argument des néo-démocrates et des autres qui disent à peu près la même chose consiste à leur rappeler qu'ils ont eux aussi longtemps insisté pour qu'on impose des contrôles sur les prix et les bénéfices d'un certain nombre de sociétés. Je signale, monsieur l'Orateur, que les députés ne peuvent gagner sur tous les plans.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): S'ils croyaient, lorsqu'ils préconisaient l'application de ce genre de réglementation aux grosses sociétés, que le programme pouvait être efficace, il doit encore en être ainsi aujourd'hui, et ils se retrouvent prisonniers de leurs propres contradictions. Avant de conclure, j'aimerais parler brièvement d'un autre aspect du programme de lutte contre l'inflation, à savoir la restriction des dépenses gouvernementales. Mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), a déposé récemment les prévisions budgétaires pour l'année financière à venir et a avisé la Chambre que l'augmentation totale des dépenses du gouvernement fédéral pour 1976-1977 serait d'environ 16 p. 100. Malgré les coupures importantes qui ont été prévues dans les futures dépenses gouvernementales pour s'en tenir à ce pourcentage limite, un certain nombre de députés de l'opposition officielle, ainsi que des observateurs du dehors, ont taxé d'excessive une telle augmentation.

Il me semble juste de rappeler à ce sujet que nous venons d'adopter en deuxième lecture un bill dont l'objet est précisément de limiter les dépenses gouvernementales dans le domaine des soins médicaux. Pour limiter de manière efficace les dépenses du gouvernement dans ce secteur comme dans d'autres au Canada, c'est le genre d'approche nécessaire, et nous devons accepter une discipline plus rigoureuse. En tant que député de l'Ontario, j'estime que les dernières personnes à la Chambre qui devraient s'opposer à ce bill sont les conservateurs de l'Ontario.